



## Retour dans le pays d'origine

-----  
Par maoline

Bonjour à tous,

Je viens vers vous car j'aimerais savoir si un étranger en situation irrégulière peut repartir dans son pays d'origine au départ de la France, sachant qu'il doit revenir avec un visa t/s-conjoint de français si tout se passe bien dans le mois qui suivra.

S'expose-t-il à une sanction? une interdiction de territoire?

En vous remerciant,

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, il peut repartir dans son pays. Le fait de rentrer chez lui ne l'expose à aucune sanction, au contraire.

Mais s'il fait par ailleurs l'objet d'une condamnation ou d'une mesure d'interdiction du territoire, quitter la France ne l'annule pas.